

SAFPT

INFO

Fonction publique : le temps de travail se normalise !

En 2024, la durée annuelle du travail dans la fonction publique (1 638 h) rejoint presque celle du secteur privé (1 682 h). Une évolution portée par la loi de transformation publique de 2019, qui a mis fin à de nombreuses dérogations locales.

Les agents territoriaux travaillent désormais en moyenne 1 599 heures par an, contre 1 701 h pour les agents d'État. Mais ils bénéficient de 33 jours de congés et RTT en moyenne, reflet d'une organisation plus souple et souvent plus complexe que dans le privé.

 Les chiffres de FIPECO confirment aussi :

- Une hausse des heures effectuées dans les services de l'État ;
- Un absentéisme légèrement supérieur dans le public ;
- Et des carrières plus longues pour les agents publics, souvent au-delà de 43 ans de service.

 La fonction publique se rapproche donc du modèle du privé, tout en conservant ses spécificités : diversité des rythmes, contraintes de service public et emplois à forte intensité humaine.

La durée du travail dans la fonction publique en 2024

François ECALLE

Ce billet examine la durée du travail, sur une année et sur la carrière, des agents de la fonction publique en 2024, en la comparant à celle des salariés du secteur privé. La durée annuelle légale est de 1 607 heures pour les fonctionnaires comme pour les salariés du secteur privé.

La durée annuelle du travail à temps complet dans la fonction publique en 2024 est en moyenne de 1 638 heures en excluant les enseignants et de 1 592 heures en les incluant. Elle est de 1 682 heures pour les salariés du secteur privé.

Depuis 2006, la durée annuelle du travail à temps complet des salariés du secteur privé est assez stable, autour de 1 700 heures, si on excepte les années 2020 et 2021. Celle des fonctionnaires augmente, notamment depuis quelques années, et se rapproche de la durée légale (enseignants inclus) ou la dépasse (enseignants exclus) en 2024. Cette évolution n'est sans doute pas sans rapport avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui a prévu la suppression des régimes dérogatoires permettant une durée du travail inférieure à la durée légale.

Les données plus précises qui suivent sur la durée annuelle du travail ne sont disponibles que pour les fonctionnaires hors enseignants.

La durée hebdomadaire habituelle des fonctionnaires est en moyenne identique à celle des salariés du secteur privé (39,0 heures). Elle est plus élevée dans la fonction publique d'État et plus faible dans les deux autres fonctions publiques. Les heures supplémentaires sont plus nombreuses dans la fonction publique.

Les fonctionnaires ont en moyenne 33 jours de congés et de RTT (36 dans les services de l'État, 32 dans les collectivités locales et 29 dans les hôpitaux) contre 26 pour les salariés du secteur privé.

Les formes atypiques d'organisation du travail sont plus fréquentes dans le secteur public.

Les jours d'absence pour raison de santé y sont également plus nombreux, notamment dans les fonctions publiques territoriales et hospitalières.

L'âge moyen de liquidation de la retraite en 2024 est de 63 ans et 10 mois pour les catégories dites « sédentaires » de la fonction publique et de 63 ans et 7 mois pour les salariés du secteur privé dans le régime général. Il est inférieur à 62 ans pour les catégories dites « actives » de la fonction publique.

[Télécharger 1762355546747 La durée du travail dans la fonction publique en 2024](https://www.safpt.org/télécharger/1762355546747_La_durée_du_travail_dans_la_fonction_publique_en_2024.pdf)